



L'ACCUEIL

Mode
d'emploi

DES TOUT-PETITS SUR L'AGGLO

ARPAJON • AVRAINVILLE • BREUILLET • BRUYÈRES-LE-CHÂTEL
CHEPTAINVILLE • ÉGLY • GUIBEVILLE • LA NORVILLE
MAROLLES-EN-HUREPOIX • OLLAINVILLE • SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON



Chères familles de Cœur d'Essonne,

Des crèches collectives aux crèches familiales, des Relais petite enfance au Lieu d'accueil enfants-parents, la Communauté d'agglomération a déployé un dispositif d'ensemble pour les communes qui ont fait le choix de lui transférer cette compétence.

Les besoins des familles sont différents, c'est pourquoi a été développée une palette d'outils, de lieux d'accueil, pour pouvoir apporter des réponses les plus adaptées possibles.

Ce présent guide vous fait ainsi part de l'ensemble des options qui se présente à vous ; il vous offre une vision globale et vous accompagne pour que vous puissiez trouver les solutions qui vous correspondent. Il vise à vous faciliter la vie, comme c'est le cas avec les pré-inscriptions en ligne.

Il existe également un Guichet unique pour être aux côtés des familles durant ce moment important, pour les guider le mieux possible et leur apporter des informations précises.

Vous y découvrirez enfin le rôle de nos partenaires que sont la Caisse d'allocations familiales (CAF) qui peut vous apporter plusieurs types d'aides financières précieuses, mais aussi la Protection maternelle et infantile (PMI) qui propose de vous accueillir au sein de ses centres, lieux gratuits et ouverts à tous, dédiés à la prévention et au soutien à la parentalité.

Toujours à vos côtés.

Fidèlement,

Frédéric Petitta,
Président
de Cœur d'Essonne
Agglomération



Jean-Michel Giraudeau,
Maire d'Ollainville
10^e Vice-président
à la Petite enfance



SOMMAIRE

CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL

Quelles sont les différentes solutions proposées par l'Agglomération ?	5
Les crèches collectives	6
Les crèches familiales	10
Comment s'inscrire ?	12
Un accueil inclusif	14
Quels sont les tarifs ?	15
Quelles autres solutions existent sur l'Agglo ?	16

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Le guichet unique	19
Les Relais petite enfance (RPE)	20
Le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)	22

CONNAÎTRE LES PARTENAIRES ET LES AIDES PROPOSÉES

La Caisse d'allocations familiales (CAF)	25
La Protection maternelle infantile (PMI)	26

TOUT COMPRENDRE EN UN SEUL COUP D'ŒIL

Les structures gérées par l'Agglo	28
Les crèches subventionnées par l'Agglo	30
Les autres solutions d'accueil	31

PARTIE 1

CHOISIR UN MODE D'ACCUEIL

QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR L'AGGLOMÉRATION ?

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, l'Agglomération assure la gestion de plusieurs structures d'accueil réparties par secteur d'habitation : **des crèches collectives** (où les enfants évoluent en collectivité) et **des crèches familiales** (qui allient l'accueil au domicile d'assistantes maternelles et des temps collectifs dans un établissement dédié).

Ces structures accueillent les enfants à partir de 2 mois et demi et jusqu'à leur entrée en maternelle, sur des **accueils dits réguliers** (de 1 à 5 jours fixes par semaine) **ou occasionnels** (1/2 ou 1 journée par semaine, en fonction des besoins et des places disponibles).



LES CRÈCHES COLLECTIVES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les crèches collectives sont des lieux d'accueil dans lesquels les enfants évoluent, jouent et **s'éveillent ensemble**, dans un cadre sécurisant et bienveillant, adapté à leurs besoins.

L'équipe pluridisciplinaire veille ainsi à respecter le rythme individuel de chaque enfant (repos, éveil, etc.), tout en proposant des temps de groupes qui favorisent l'observation, l'écoute, les échanges et l'autonomie.

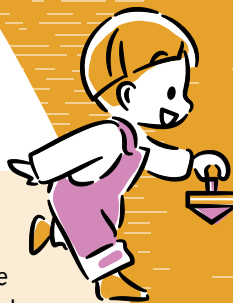
QUI S'OCCUPE DES ENFANTS ?

Chaque crèche est encadrée par une direction, composée d'une éducatrice de jeunes enfants et/ou d'une infirmière, qui organise et coordonne l'accueil des enfants.

Au quotidien, les tout-petits sont **accompagnés par une équipe pluridisciplinaire** (éducatrices de jeunes enfants, infirmières ou puéricultrices, auxiliaires de puériculture, agent petite enfance...), attentive à leur bien-être physique, affectif et émotionnel. Ces professionnels proposent des activités variées, adaptées à l'âge et au développement des enfants.

Des agents polyvalents assurent la préparation des repas et l'entretien des locaux. L'équipe est également accompagnée par des intervenants spécialisés (psychologue, psychomotricien, etc.).





Un **accueil personnalisé** est proposé à chaque famille, à l'arrivée comme au départ de l'enfant, **pour assurer une continuité harmonieuse entre la crèche et l'environnement familial.**

Tout au long de la journée, **les enfants peuvent profiter de différents espaces :**

Un espace de jeux et d'activités

pour expérimenter, manipuler et découvrir à son rythme (garage, jeux d'imitation, dinette, albums et lecture, jeux de construction, transvasement, activités sensorielles, etc.).



Un espace extérieur

pour jouer, explorer, expérimenter et partager des moments entre enfants.

Un espace moteur

pour apprendre à courir, monter, descendre, sauter...

Un espace repas, favorisant

l'autonomie et le confort. Cet espace est adapté à l'âge et aux besoins de chacun, avec une alimentation variée et équilibrée.

Un espace de repos

et de sommeil, calme et rassurant, respectant les besoins individuels de chaque enfant.



QUELLES SONT CES STRUCTURES ?

Les p'tits pieds dans l'herbe (40 places)



Allée Roland Garros à Saint-Germain-lès-Arpajon
crechecollective.sgla@coeuressonne.fr
Tél. : 01 69 72 18 50

Accueil : du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 3 semaines en août*,
1 journée de pré-rentree, 1 semaine à Noël ainsi que pour
le pont de l'Ascension.

Crèche de regroupement selon les périodes.

À l'Abord'âge (40 places)



3 route de Marolles à Cheptainville
Tél. : 01 60 83 49 61
crechecollective.cheptainville@coeuressonne.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 3 semaines en août*,
1 journée de pré-rentree, 1 semaine à Noël ainsi que pour
le pont de l'Ascension.

Crèche de regroupement selon les périodes.

À petits Pas (20 places)



28 rue Dauvillers à Arpajon
Tél. : 01 64 90 66 80
crechecollective.arpajon@coeuressonne.fr

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 2 semaines à Noël, le mois
d'août, 1 journée de pré-rentree ainsi que pour le pont de l'Ascension.

La Farandole (12 places)



1 Grande Rue à Marolles-en-Hurepoix
Tél. : 01 64 56 05 14
crechecollective.marolles@coeuressonne.fr

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h30
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 2 semaines à Noël,
la 2^e semaine des petites vacances scolaires, au mois d'août, 1
journée de pré-rentree ainsi que pour le pont de l'Ascension.

Les p'tits mousses (27 places)



Maison des Larris
20 avenue des Écoles à Breuillet
Tél : 01 69 72 18 27
crechecollective.breuillet@coeuressonne.fr
Accueil : du lundi au vendredi, de 8h à 18h
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 3 semaines en août*,
1 journée de pré-rentree, 1 semaine à Noël ainsi que pour
le pont de l'Ascension.

1,2,3 soleil (30 places)



Place des Tilleuls à Ollainville
Tél. : 01 64 90 23 41
crechecollective.ollainville@coeuressonne.fr
Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 18h15
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 3 semaines en août*,
1 journée de pré-rentree, 1 semaine à Noël ainsi que pour
le pont de l'Ascension.

Les petits loups (47 places)



Rue Théophile Le Tiec à Égly
Tél. : 01 69 72 25 07
crechefaetco.egly@coeuressonne.fr
Accueil : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Fermeture : 3 journées pédagogiques, 3 semaines en août*,
1 journée de pré-rentree, 1 semaine à Noël ainsi que pour
le pont de l'Ascension.

Cette structure comporte également une partie crèche familiale (voir page 11) avec des passerelles quotidiennes qui permettent aux enfants de se retrouver et de partager des activités communes.

* Possibilité d'inscription au regroupement

Afin d'assurer une continuité d'accueil, des regroupements de crèches sont organisés entre les structures de Breuillet, Cheptainville, Égly, Ollainville et Saint-Germain-Lès-Arpajon, 3 semaines en août et durant les petites vacances scolaires, selon les effectifs.



LES CRÈCHES FAMILIALES



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les crèches familiales proposent un **accueil individualisé** (au domicile d'assistantes maternelles salariées de l'Agglomération) **au sein d'un cadre collectif**, avec des temps réguliers de rencontres et de jeux organisés par la crèche.

Ce mode d'accueil offre un accompagnement personnalisé, tout en permettant à l'enfant de découvrir la vie en groupe progressivement et en douceur.

QUI S'OCCUPE DES ENFANTS ?

Les enfants sont **accueillis par des assistantes maternelles** :

des professionnelles de la petite enfance, agréées par la Protection maternelle infantile (PMI) et employées par l'Agglomération.

Elles sont **accompagnées par une équipe éducative** et bénéficient de la formation et de l'encadrement d'une direction, composée d'une éducatrice de jeunes enfants et d'une infirmière ou puéricultrice.

COMMENT SE DÉROULENT LES JOURNÉES ?

L'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle, **dans un environnement familier** et rassurant qui répond à ses besoins. Chaque assistante maternelle organise les **activités** du ou des enfant(s) dont elle a la charge, en respectant **leur rythme**, et élabore **des repas variés et équilibrés**.

Chaque semaine, les enfants participent à des **ateliers collectifs** organisés par la crèche. Ces temps de regroupement permettent aux enfants de **jouer**, d'**expérimenter** et d'acquérir de nouvelles compétences dans des espaces adaptés à leur développement psychomoteur, tout en **favorisant les découvertes relationnelles et l'expérience de vie collective** dans un cadre rassurant mais aussi la création de repères avec les professionnelles chez qui un remplacement peut être envisagé en cas d'absence.

QUELLES SONT CES STRUCTURES ?

Au royaume des Bambins (50 places)

9 rue Henri Barbusse à Arpajon

Tél. : 01 60 83 27 95

crechefamiliale.arpajon@coeuressonne.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 7h à 19h

Fermeture : 2 journées pédagogiques, 1 semaine à Noël ainsi que pour le pont de l'Ascension.



Les Oursons (45 places)

Maison des Larris, 8 rue des Écoles à Breuillet

Tél. : 01 69 72 14 32

crechefamiliale.breuillet@coeuressonne.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 7h à 19h

Fermeture : 2 journées pédagogiques, 1 semaine à Noël ainsi que pour le pont de l'Ascension.



À noter : afin d'assurer une continuité d'accueil, des regroupements administratifs sont organisés entre les crèches d'Arpajon et Breuillet, 3 semaines en août et durant les petites vacances scolaires, selon les effectifs. L'enfant est accueilli chez son assistante maternelle de référence ou en cas d'absence, chez une autre assistante maternelle. Les ateliers sont organisés dans la crèche de regroupement.

Crèche familiale et collective Les petits loups (47 places)

Rue Théophile Le Tiec à Égly

Tél. : 01 69 72 25 07

crechefaetco.egly@coeuressonne.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Fermeture : 3 journées pédagogiques, 3 semaines en août (avec possibilité d'inscription au regroupement des crèches collectives), 1 semaine à Noël ainsi que pour le pont de l'Ascension.



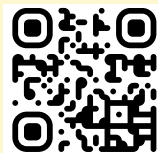
→ Cette structure comporte également une partie crèche collective (voir page 9) avec des passerelles quotidiennes qui permettent aux enfants de se retrouver et de partager des activités communes.

COMMENT S'INSCRIRE ?

La demande de place en crèche est ouverte aux habitants d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Égry, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon à **partir du 4^e mois de grossesse**.

EFFECTUEZ VOTRE PRÉINSCRIPTION EN LIGNE

- 1 - Connectez-vous sur <https://coeuressonne.portail-familles.app>
- 2 - Créez votre compte
- 3 - Saisissez votre demande de préinscription
- 4 - Ajoutez les pièces justificatives demandées.



En cas de difficulté, contactez le Guichet unique. Faites-lui part de vos besoins et prenez rendez-vous. Il vous présentera l'offre d'accueil et saisira avec vous votre préinscription.

À noter : avec l'arrivée d'un premier enfant, il est conseillé de prendre rendez-vous.

22 boulevard Jean Jaurès à Arpajon

Tél. : 01 84 63 02 12 - guichet.unique@coeuressonne.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

(fermeture le mardi après-midi et le jeudi matin).

À noter :

Si vous travaillez au Centre hospitalier d'Arpajon ou au CEA de Bruyères-le-Châtel, contactez directement votre service Ressources humaines ; dans le cadre de leur politique sociale, ces 2 employeurs réservent des berceaux dédiés au sein des crèches de l'Agglo.

ACTUALISEZ VOTRE DEMANDE AVANT LA COMMISSION

Entre le 15 décembre et le 15 janvier, votre préinscription est à actualiser en vue de la commission d'attribution de mars.

- 1 - Mettez à jour vos informations et besoins d'accueil
- 2 - Ajoutez les pièces justificatives.

À noter : sans actualisation validée par le Guichet unique, le dossier n'est pas présenté en commission.





L'ATTRIBUTION DES PLACES

Pour toutes les demandes d'accueil régulier (1 à 5 jours fixes par semaine), une commission se réunit chaque année, en mars, pour attribuer les places qui seront disponibles à la rentrée de septembre.

Cette commission étudie les préinscriptions et délibère en fonction de différents critères : âge de l'enfant, bassin d'habitation, horaires et jours demandés, situation sociale, familiale et professionnelle de la famille, caractéristiques du dossier, date d'enregistrement de la demande.

En cas de réponse positive, un contrat est établi entre l'Agglo et la famille, en fonction des éléments indiqués lors de la préinscription et validés par la commission.

Les attributions des demandes d'accueil occasionnel se font, quant à elles, tout au long de l'année, selon les disponibilités des crèches.

LA PÉRIODE DE FAMILIARISATION

En cas d'attribution de place (accueil régulier ou occasionnel), une période de familiarisation est systématiquement mise en place pour **accompagner en douceur les premiers moments de séparation.**

Elle permet à l'enfant de découvrir son nouveau lieu de vie, de prendre le temps de réaliser qu'il est une personne distincte de ses parents et de s'habituer à ces changements. Pour les parents, cette période est l'occasion d'établir une relation de confiance avec la personne ou la structure qui accueille l'enfant ; elle permet aussi aux professionnels de mieux connaître les habitudes, le rythme de vie de l'enfant et de répondre au mieux à ses besoins.

UN ACCUEIL INCLUSIF

Soucieuse de proposer un accueil inclusif, l'Agglo développe un dispositif spécifique **pour favoriser l'accueil des enfants ayant des besoins spécifiques ou en situation de handicap** et accompagner au mieux les familles.

Dès réception de la demande de place en crèche, la référente Santé et Accueil inclusif prend contact avec la famille pour identifier les besoins de l'enfant et construire en lien étroit avec le médecin de la crèche, la Protection maternelle et infantile et les différents partenaires de soins, **un accueil individualisé et adapté**.

Une fois l'enfant intégré, un suivi régulier est assuré : conseils aux équipes, observations partagées, ajustements des pratiques et aménagements matériels ou organisationnels si nécessaire. Les professionnels bénéficient également de **formations spécifiques** et d'un soutien continu pour garantir un cadre d'accueil sécurisant, respectueux et inclusif.

Les équipes restent par ailleurs vigilantes en cas de troubles du développement. Cette attention précoce permet de repérer les besoins particuliers, d'orienter les familles vers les bons professionnels et d'ajuster l'accueil de l'enfant au quotidien.



QUELS SONT LES TARIFS ?

La tarification est établie par la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales), **selon un barème national**. Le tarif horaire est calculé à partir d'un coefficient (le taux d'effort) appliqué aux **ressources du foyer et au nombre d'enfant(s) à charge**.

$$\text{Coût horaire} = (\text{ressources de l'année N-2} / 12) \times \text{taux d'effort}$$

Taux d'effort en vigueur au **1^{er} janvier 2026**.

Crèches familiales Arpajon, Breuillet		Crèches collectives Arpajon, Breuillet, Cheptainville, Ollainville, Marolles, Saint-Germain-Lès-Arpajon Crèche familiale et collective Égly	
Nombre d'enfant(s) à charge	Taux d'effort	Nombre d'enfant(s) à charge	Taux d'effort
1	0,0516 %	1	0,0619 %
2	0,0413 %	2	0,0516 %
3 à 5	0,0310 %	3	0,0413 %
6 à 10	0,0206 %	4 à 7	0,0310 %
		8 à 10	0,0206 %

Exemple :

Monsieur et Madame X viennent d'obtenir une place en crèche collective.

Leurs revenus de l'année N-2 s'élèvent à 45 600 euros.

Ils ont 1 seul enfant à charge.

Leur coût horaire sera de :

$(45\,600 \text{ euros} / 12 \text{ mois}) \times 0,0619 \% = 2,35 \text{ euros de l'heure.}$

Pour un accueil à 50h / semaine, leur coût mensuel sera d'environ :

$(50 \text{ h} \times 2,35 \text{ euros}) \times 4,3 \text{ semaines} = 505 \text{ euros.}$

QUELLES AUTRES SOLUTIONS EXISTENT SUR L'AGGLO ?

LES CRÈCHES PARENTALES

Ces structures accueillent les enfants de 2 mois et demi, jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les enfants sont encadrés par **une équipe de professionnels** de la petite enfance. De leur côté, **les parents participent activement à la vie de la structure** : permanences auprès des enfants, commissions (bricolage, administratif, courses, jardinage, entretien...) et contribution au projet éducatif, en partageant des valeurs communes. Leur implication est essentielle au bon fonctionnement de la crèche.

Cœur d'Essonne Agglomération soutient ces crèches associatives et participe à leur financement mais n'en assure pas la gestion.

Chaque crèche gère donc l'attribution de ses places de manière autonome.

COMMENT LES CONTACTER ?

Les Lutins malins (14 places)

6 rue Salvador Allende à Saint-Germain-lès-Arpajon

Tél. : 01 60 83 84 50 - <https://lutinsmalins.wixsite.com/creche>

Les p'tites canailles (26 places)

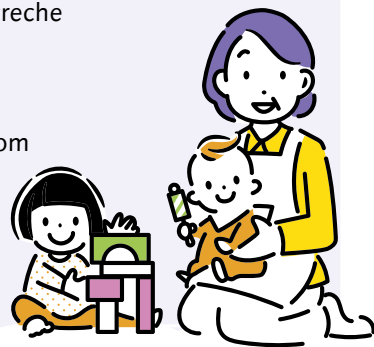
11 rue du Bourg Neuf à Bruyères-le-Châtel

Tél. : 01 60 83 37 91 - <https://www.lesptitescanailles91.com>

Flocon papillon (20 places)

5 rue Marcel Duhamel à Arpajon

Tél. : 09 80 74 10 81 - <https://floconpapillon.fr>



LES CRÈCHES PRIVÉES

Plusieurs crèches privées proposent également un **accueil collectif** aux enfants, à partir de 2 mois et demi et jusqu'à leur entrée en maternelle.

Ces structures sont indépendantes et **gèrent donc leurs attributions mais aussi leurs tarifications de manière autonome.**

COMMENT LES CONTACTER ?

Retrouvez leurs coordonnées sur www.monenfant.fr

LES ASSISTANTS MATERNELS INDÉPENDANTS

Des assistants maternels indépendants, répartis sur toute l'Agglomération, accueillent des enfants **à leur domicile, dans le cadre d'un accueil individuel**. Ils peuvent proposer diverses activités (jeux, activités manuelles, sorties en extérieur, médiathèques...) et participer, s'ils le souhaitent, aux animations organisées par les Relais petite enfance de l'Agglo.

Chaque assistant maternel veille au bien-être, à la sécurité et à l'épanouissement des enfants, assure la gestion des repas et des temps de sommeil en respectant le rythme des enfants.

Avant de pouvoir exercer et obtenir son agrément, délivré par la Protection maternelle infantile (PMI), l'assistant maternel indépendant doit remplir toutes les conditions requises (formation, logement adapté, visite médicale, entretien avec la puéricultrice de secteur...).

La famille établit **un contrat de travail** (basé sur la Convention nationale des assistants maternels du particulier employeur) et **assure la rémunération de l'assistant maternel**.

COMMENT LES CONTACTER ?

Contactez les Relais petite enfance (RPE) de Cœur d'Essonne (voir page 20). Ils pourront vous accompagner dans vos démarches et vous proposer des temps d'informations autour de l'emploi des assistants maternels indépendants.

LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Ce sont des **lieux d'accueil collectif, gérés par plusieurs assistants maternels indépendants agréés**.

Ces espaces mutualisés leur permettent d'accueillir les enfants dans un cadre distinct de leur domicile personnel tout en offrant aux tout-petits des espaces mutualisés de jeux, de repas et de repos.

Le nombre d'enfants accueillis au sein de la MAM est déterminé par l'agrément délivré à chaque assistant maternel par la Protection maternelle infantile (PMI).

COMMENT LES CONTACTER ?

Contactez les Relais petite enfance (RPE) de Cœur d'Essonne (voir page 20).

ÊTRE ACCOMPAGNÉ



Choisir un mode d'accueil pour son enfant ou faire ses premiers pas en tant que parent constitue une étape importante. Pour vous guider, **Cœur d'Essonne Agglomération propose plusieurs lieux d'accueil et de soutien sur tout le territoire.**

LE GUICHET UNIQUE

Le Guichet unique petite enfance est le point d'entrée pour toutes les familles à la recherche d'un mode d'accueil dédié aux enfants de moins de 3 ans. Observatoire de la petite enfance, il recense les besoins des familles, informe et accompagne.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Présenter **toutes les offres d'accueil** du territoire, leurs spécificités et **vous orienter** en fonction de vos besoins.

Accompagner les familles dont les enfants sont accueillis dans les structures de l'Agglo, facturer et encaisser les participations, et assurer le lien en cas de modification de contrat.

Enregistrer les demandes d'inscriptions relatives aux structures de l'Agglo. Le guichet unique suit les familles, il contrôle et valide chaque préinscription, lance la campagne d'actualisation des demandes de places en crèche, organise la commission d'attribution de mars et réattribue les places disponibles en cours d'année en cas de désistement.

COMMENT LE CONTACTER ?



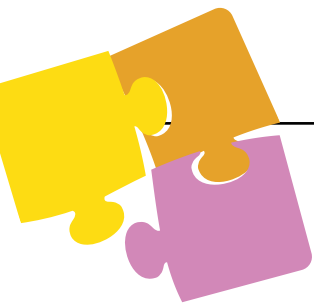
Guichet unique

22 boulevard Jean Jaurès à Arpajon

Tél. : 01 84 63 02 12

guichet.unique@coeuressonne.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (fermeture le mardi après-midi et le jeudi matin).



LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les RPE sont les spécialistes de l'accueil individuel. Répartis par bassin de vie, ils accompagnent parents et assistants maternels dans leurs démarches et leurs pratiques.

QUELLES SONT LEURS MISSIONS ?

Vous informer et vous conseiller sur les modalités de recrutement et les droits d'un assistant maternel ou d'un auxiliaire parental.

Animer des réunions d'information ou conférences / débats.

Informar les assistants maternels et gardes à domicile sur leurs droits, leurs obligations, et les soutenir dans leurs pratiques et leurs formations.

Organiser des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis chez les assistants maternels indépendants.



COMMENT LES CONTACTER ?

RPE Arpajon (secteur Arpajon, La Norville)

Parking Duhamel à Arpajon

Tél. : 01 64 90 89 77

rpe.arpajon@coeuressonne.fr



RPE Breuillet

(secteur Breuillet, Bruyères-le-Châtel)

20 rue des Écoles à Breuillet

Tél. : 01 64 56 68 09

rpe.breuillet@coeuressonne.fr



RPE Cheptainville (secteur Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix)

3 route de Marolles à Cheptainville

Tél. : 01 64 95 44 37

rpe.cheptainville@coeuressonne.fr



RPE Ollainville (secteur Ollainville, Égly)

7 rue de la Mairie à Ollainville

Tél. : 01 69 72 15 22

rpe.ollainville@coeuressonne.fr



RPE Saint-Germain-lès-Arpajon (secteur Saint-Germain-lès-Arpajon)

Allée Roland Garros

à Saint-Germain-lès-Arpajon

Tél. : 01 64 55 10 15

rpe.stgermain@coeuressonne.fr



LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le LAEP *La Ribambelle* accueille les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un « parent référent » (parents, grands-parents, oncles/tantes) et met à leur disposition un espace de jeux dédié, pour partager des moments privilégiés et renforcer la relation parent-enfant.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Assurer l'accueil des familles dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leur différence.

Accompagner les familles dans les étapes importantes de la vie de leurs enfants.

Favoriser l'expression, la découverte, la relation, l'autonomie et l'éveil des enfants.

Proposer un espace convivial pour créer du lien et rompre l'isolement.



COMMENT S'Y RENDRE ?

Gratuit et sans inscription, l'accueil au sein du LAEP se fait dans le respect de l'anonymat.

La Ribambelle partage ses locaux avec les Relais petite enfance d'Ollainville, Arpajon et Cheptainville et vous accueille **du mardi au jeudi, de 8h45 à 11h45 :**

- Les mardis à Ollainville
7 rue de la Mairie



- Les mercredis à Arpajon
Parking Duhamel
(2^e pont sur la rivière direction LAEP / RPE)



- Les jeudis à Cheptainville
3 route de Marolles
(1^{er} étage de la crèche collective)



Pour plus de renseignements,
contactez le 01 84 63 02 12
ou consultez notre site Internet



PARTIE 2

CONNAITRE **LES PARTENAIRES** **ET LES AIDES** **PROPOSÉES**



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

La CAF offre plusieurs types de prestations aux familles afin de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Plusieurs aides financières peuvent notamment être accordées :

La prime à la naissance ou à l'adoption

Elle permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de votre enfant. Vous pouvez la percevoir si vos ressources ne dépassent pas le plafond en vigueur ; elle vous sera versée en une seule fois au 7^e mois de grossesse ou à l'arrivée de l'enfant en cas d'adoption.

L'allocation de base

Il s'agit d'une aide mensuelle pour contribuer aux frais d'éducation de l'enfant, jusqu'à ses 3 ans (ou pendant 36 mois en cas d'adoption). Elle est également accordée sous conditions de ressources.

La Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant (PreParE)

Cette aide financière est destinée aux parents qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour élever leur enfant. La durée du versement varie en fonction du nombre d'enfants à charge et de la situation familiale.

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG)

Si vous choisissez de confier votre enfant à un assistant maternel indépendant, une garde à domicile ou une crèche privée (sous conditions), vous pouvez bénéficier de cette aide. Son montant dépend du nombre d'enfants à charge, des ressources de votre foyer et du mode d'accueil choisi. En revanche, il ne concerne pas les crèches collectives, familiales ou parentales.

COMMENT CONTACTER LA CAF ?



1 impasse Alexis Trinquet
91 000 Évry-Courcouronnes
Tél. : 3230

Accueil sur rendez-vous uniquement

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

Les centres de Protection maternelle infantile (PMI) sont des **lieux gratuits et ouverts à tous, dédiés à la prévention et au soutien à la parentalité.**

Les équipes médicales et médico-sociales accompagnent les futurs parents, les parents et les enfants, de la naissance jusqu'à 6 ans.

COMMENT LES CONTACTER ?



Centre PMI d'Arpajon

25 bis route d'Égly
porte A à Arpajon

Tél. : 01 64 90 36 11

Accueil sur rendez-vous.

Rencontres possibles avec des conseillers conjugaux et familiaux, des psychologues, des puéricultrices,

consultations de gynécologues, de sage-femmes mais aussi de pédiatres (pour les enfants de la naissance jusqu'à 6 ans).

.....



Centre PMI de Saint-Germain-lès-Arpajon

1 rue Salvador Allende

Bâtiment 7 à Saint-Germain-lès-Arpajon

Tél. : 01 64 90 66 91

Accueil sur rendez-vous.

Consultations de pédiatres et puéricultrices.

.....



Centre PMI de Breuillet

20 rue des Écoles à Breuillet

Tél. : 01 64 58 58 52

Accueil sur rendez-vous.

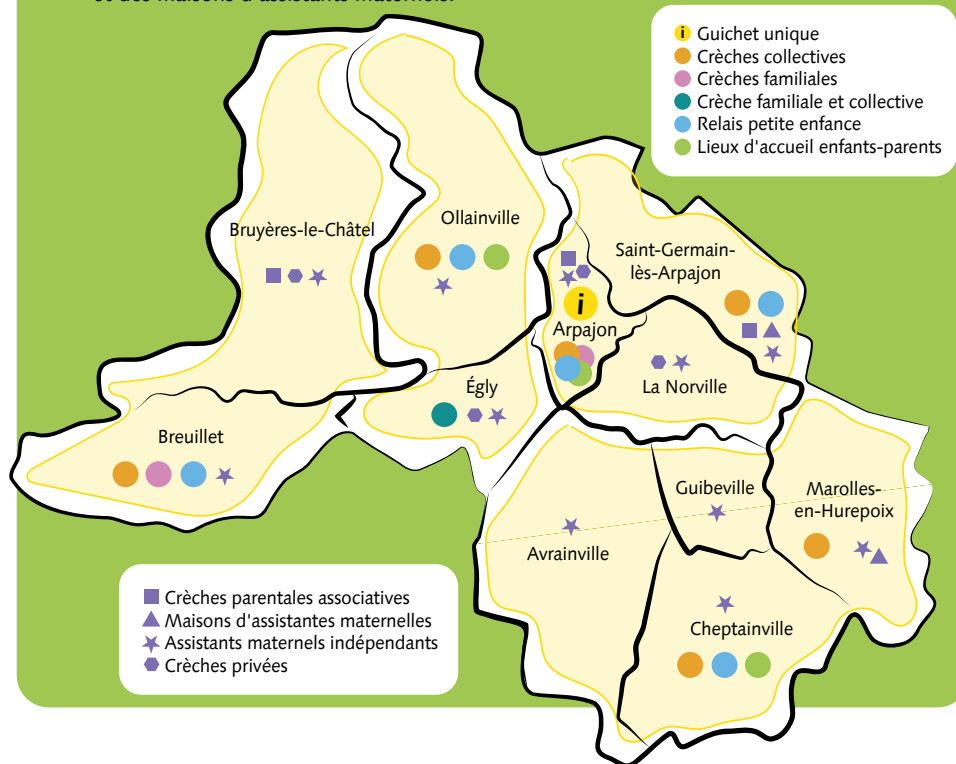
Consultations de pédiatres et puéricultrices.

PARTIE 4

TOUT COMPRENDRE EN UN SEUL COUP D'ŒIL

L'Agglo assure la gestion de **15 structures petite enfance**, organisées par bassin de vie, sur les villes les plus au sud.

Coeur d'Essonne Agglomération compte aussi d'autres offres d'accueil, indépendantes : des crèches parentales associatives (qui bénéficient de subventions de l'Agglo), des crèches privées, des assistants maternels indépendants et des maisons d'assistants maternels.



LES STRUCTURES

Inscription via le guichet unique de l'Agglo.

Tarif calculé en fonction de vos revenus et de votre composition familiale (barème national CNAF).



LES CRÈCHES COLLECTIVES

(Arpajon - Breuillet - Cheptainville - Marolles-en-Hurepoix - Ollainville - Saint-Germain-lès-Arpajon)



Accueil quotidien au sein d'une structure collective.

Encadrement
par les professionnelles
petite enfance de l'Agglo.



LA CRÈCHE COLLECTIVE ET FAMILIALE

(Égly)

GÉRÉES PAR L'AGGLO

Pas d'aide supplémentaire versée par la CAF en dehors de l'allocation de base et/ou la PreParE (voir page 27).

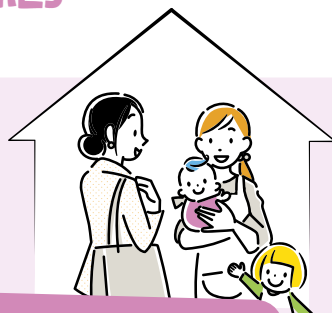


LES CRÈCHES FAMILIALES

(Arpajon – Breuillet)



Accueil quotidien au domicile d'une assistante maternelle de la crèche familiale employée par l'Agglo.



Temps hebdomadaires de découverte, de jeux et d'expérience de vie collective à la crèche animés par les professionnelles petite enfance de l'Agglo.



LES CRÈCHES

SUBVENTIONNÉES PAR L'AGGLO

LES CRÈCHES PARENTALES ASSOCIATIVES

(Arpajon - Bruyères-le-Châtel - Saint-Germain-lès-Arpajon)

Inscription **auprès**
de chaque structure.

Tarif calculé en fonction
de vos revenus
et de votre composition
familiale (barème national
CNAF).

Pas d'aide supplémentaire
versée par la CAF
en dehors de la PAJE.

Accueil au sein d'une structure collective associative.

Encadrement par une équipe de professionnelles
de la petite enfance salariée de l'association.

Implication des parents aux temps de permanences
et commissions (courses, bricolage, ménage, etc.).



LES AUTRES SOLUTIONS D'ACCUEIL

LES ASSISTANTS MATERNELS INDÉPENDANTS

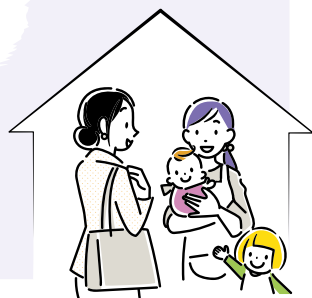
Inscription auprès
de l'assistant maternel
choisi.

Tarif fixé par chaque
assistant maternel.

Possibilité de **bénéficier du complément
de libre choix du mode de garde (CMG)**
versé par la CAF.

Accueil au domicile d'un assistant maternel,
employé par les parents.

Participations possibles aux matinées
collectives proposées par les Relais
petite enfance.



LES CRÈCHES PRIVÉES

Inscription auprès
de chaque structure.

Tarif fixé
par chaque structure.

Possibilité de **bénéficier du complément
de libre choix du mode de garde (CMG)**
versé par la CAF.

Accueil au sein d'une structure collective
indépendante.

Encadrement par une équipe indépendante de
professionnels de la petite enfance.





GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

22 boulevard Jean Jaurès
91290 Arpajon

guichet.unique@coeuressonne.fr
Tél. : 01 84 63 02 12

www.coeuressonne.fr